

Pôle « Développement et Organisation Professionnels »

→ DROITS ET DEVOIRS dans l'exercice de son métier

Publics concernés :

Assistants Maternels et
Salariés du Particulier
Employeur

Équipements / Accès / Accessibilité :

- Salle de formation en U
- Accessibilité PMR
partielle ou totale
- Adaptations
pédagogiques
individuelles possibles
- Une fiche
accès/accessibilité sera
jointe à la convocation

Profil(s) Formateur(s) :

Juriste

Réussite & Satisfaction :

Formation animée depuis
2018

Profil et pré-requis :

Aucun pré requis de niveau de formation

Objectifs de la Formation / Aptitudes et compétences :

► Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Etre en mesure de comprendre et d'exploiter les documents cadrant son activité salariée en emploi direct en vue de la gérer, de s'informer sur ses droits et ses obligations, ainsi que de mobiliser ses droits à la formation.

Contenus et durée de la Formation :

► 3 jours

- Le code du travail et les notions de base de droit du travail.
- La convention collective en vigueur pour les SPE et pour les AM.
- Les obligations du salarié et celles du particulier employeur.
- Les emplois-repères, la grille de classification et la rémunération.
- La lettre d'embauche, le contrat de travail et l'avenant au contrat de travail : rôles et composantes.
- Les dispositifs de déclaration / de paiement et la mensualisation en année complète ou incomplète pour les AM.
- La période d'essai.
- La durée du travail, les absences, les congés et les jours fériés.
- La protection sociale et la retraite.
- La rupture du contrat de travail.
- Le classement et la conservation des documents professionnels.
- La formation continue : les droits à la formation, les modalités de départ en formation, les instances et dispositifs de formation.

Méthodes mobilisées & Modalités d'évaluation :

- Les apports théoriques seront ponctués de jeux de mise en pratique et de visionnage de petits films.
- Alternance de temps collectifs, en binômes et individuels.
- Supports de formation remis aux stagiaires.

- Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.

- Procédure d'évaluation : questionnaire préformation pour évaluer les besoins et le positionnement, évaluation continue, grille d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction en fin de formation.

- Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation (si assistant maternel ou SPE) et attestation de formation.

Modalités d'inscription & Tarifs :

Un dossier d'inscription est à remplir au plus tard 10 jours avant le premier jour de la formation.

- Formation prise en charge avec le plan de développement pour les salariés du particulier employeur et les assistants maternels.
- Tarif individuel: 525€